



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 206 - BIESSE-ROUX
Délivrée le 04/07/1920

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

reprise prioritaire car dalle brisée et effondrée, objets funéraires brisés, chevauchement sur les concessions voisines

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire





Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_29-AR

CONCESSION N° : 200

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

BIESSE-ROUX

Titre de concession : Acte original en mairie

Date d'acquisition : 04/07/1920 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : dalle brisée avec trou

Présence de végétation Si oui, à décrire : présence de végétaux dans les fissures et les trous, lichen et mousse, arbustes poussant dans un trou

Objets funéraires : jardinière, plaque

Liste des défunts inhumés (connus) : Aucune information

Observations : reprise prioritaire car dalle brisée et effondrée, objets funéraires brisés, chevauchement sur les concessions voisines

RAPPEL DE LA PROCEDURE

⌘ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

⌘ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Acte de concession

DÉPARTEMENT
du Puy-de-Dôme
 ARRONDISSEMENT
de Clermont
 CANTON
de Clermont Est

COMMUNE D AULNAT
CONCESSION A PERPÉTUITÉ
 Déclarée dans le Comptable Communal

N° 206

No. 1. Mace de la commune de **AULNAT**
 Vu le décret du 25 juillet 50 sur la justification dans les communes
 relatives aux Concessions de terrain pour fondation de sépulture dans les
 communes
 Vu l'arrêté préfectoral du 02 août 1944 relatif aux sépultures
 communales
 Vu le décret du Conseil municipal en date du *1er mars*
1941 portant sur les Concessions de terrain pour sépulture
 et d'origine à toute personne qui a *Basile Jean Baptiste*
Roux demeurant à Aulnat
 et l'arrêté de la Commune à cet égard *sur* les
 sépultures de terrain dans le cimetière de cette commune, tant en ce qui
 concerne *sa sépulture et celle de sa famille*

L'É. M. a décidé d'engager à valoir irrévocablement dans la caisse du
 receveur communal pour son compte de cette Concession la somme de
 de *Cent cinquante francs*
 dont *Cent francs* au profit de la commune
 et *vingt-cinq francs* au profit des pauvres, le
 tout en vertu de la loi sur les sépultures.

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER

A été fait et déclaré à perpétuité à partir de ce jour, au profit de
 l'impératrice impératrice de *elle* mètres supérieurs de
 la commune de **AULNAT**
 pour y être faite la sépulture *et celle de sa famille*
 d'origine de *Basile Jean Baptiste*
 ladite concession portera le n° 6 de concessions
 inscrites dans le tome communal B, alle entrée

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°206

2018



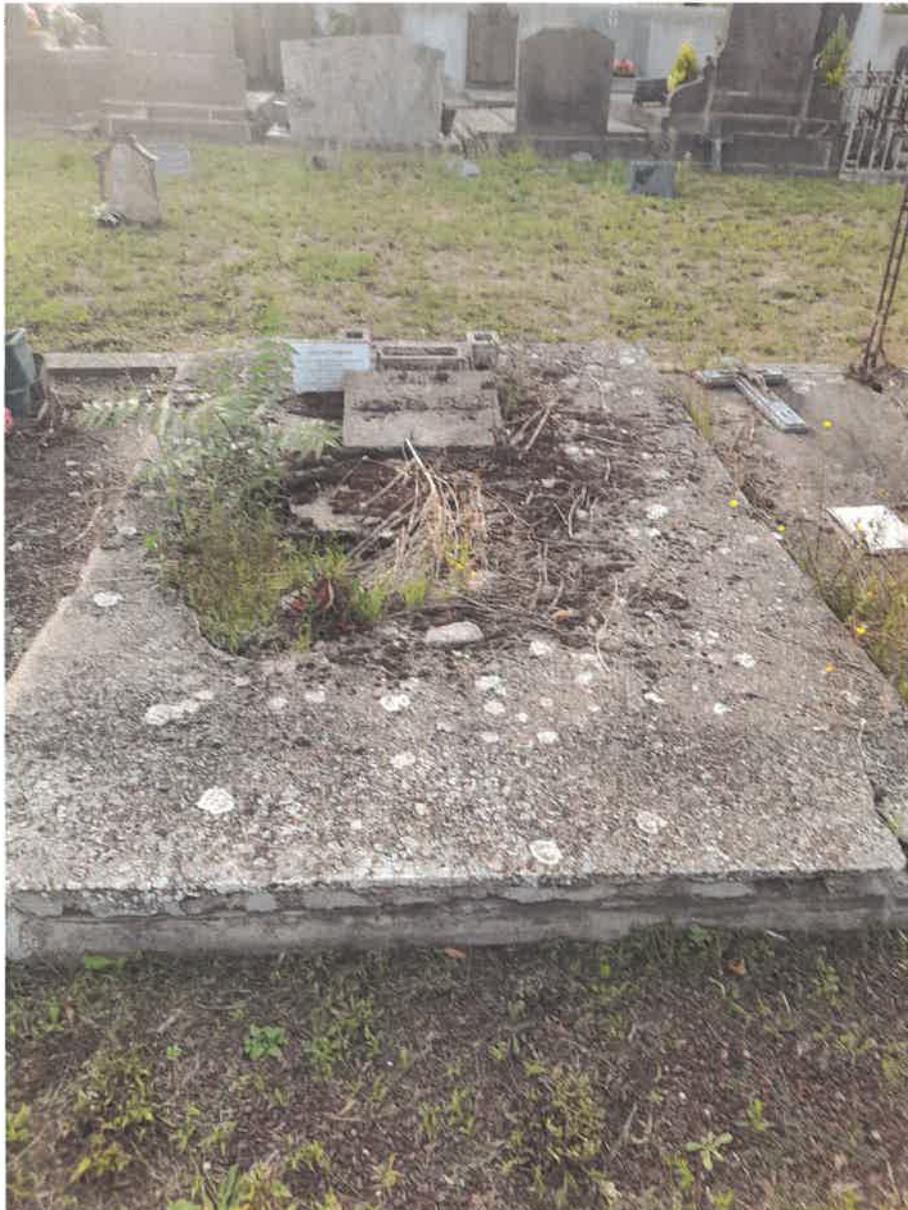
Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°206

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2022

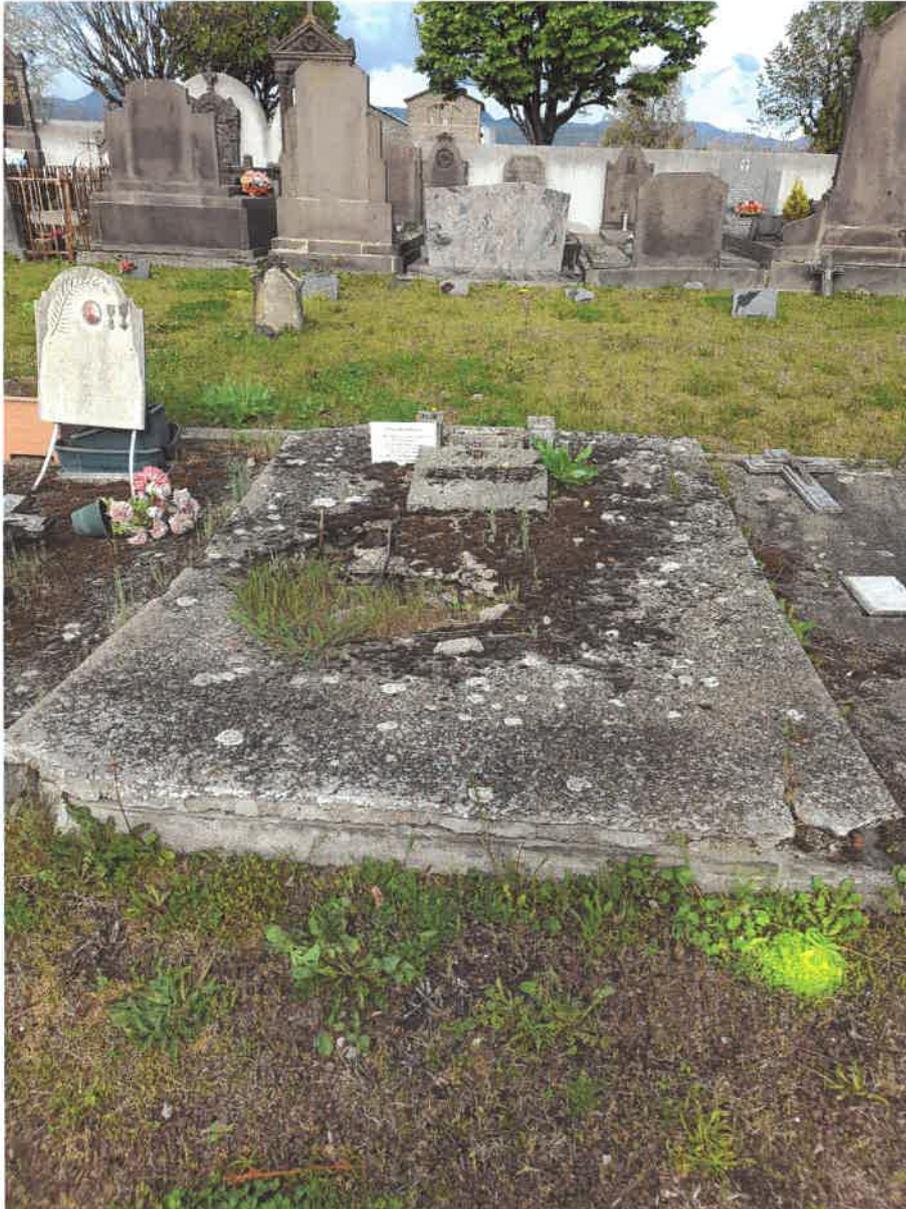


2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°206

